



Bois-Guillaume, le 28 Février 2020

Publication de l'index de l'égalité femmes-hommes

Signataire de la Charte de la Diversité depuis 2010, Crédit Agricole Normandie-Seine a depuis de nombreuses années affirmé son engagement en faveur de la diversité par le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap mais aussi par des actions relatives à l'insertion sociale et l'égalité professionnelle femmes / hommes.

En décembre 2018, les partenaires sociaux de Crédit Agricole Normandie-Seine ont renégocié un **nouvel accord relatif à la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes applicable pour 3 ans concernant les thèmes suivants** :

- ✓ l'embauche
- ✓ la formation
- ✓ la promotion professionnelle
- ✓ la rémunération
- ✓ l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale.

Conformément aux nouvelles obligations pour les entreprises relatives à la mesure et à la publication de leurs écarts de salaires introduites par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et définies par le décret du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, Crédit Agricole Normandie-Seine a effectué la mesure de l'index de l'égalité femmes-hommes avec les 5 indicateurs suivants:

- 1- écart de rémunération (en %)
- 2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)
- 3- écarts de promotions (en points de %)
- 4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)
- 5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Le résultat obtenu par Crédit Agricole Normandie-Seine est de **91 points sur 100*** pour l'année 2019.

Fier de son empreinte citoyenne et engagé dans sa responsabilité sociétale, toutes ces actions ont été menées dans le cadre du projet d'entreprise de Crédit Agricole Normandie-Seine et sont le reflet de ses valeurs **coopératives** et mutualistes.



* Le détail des résultats pour les 5 indicateurs est en ligne dans la BDES accessible aux représentants du personnel de l'entreprise.